

nable ami d'Alma (l'honorable M. Ballantyne) est réellement un amendement à la motion. Nous n'avons qu'à décider si nous accepterons de voter la deuxième lecture.

L'honorable M. COTÉ: Nous sommes à discuter la motion de deuxième lecture.

L'honorable M. COPP: C'est exact.

L'honorable M. COTÉ: L'honorable sénateur d'Alma (l'honorable M. Ballantyne) propose ensuite que le bill ne soit pas lu maintenant une deuxième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité pour y être examiné de nouveau.

L'hon. M. MURDOCK: L'article 25 du Règlement dit:

Nul avis n'est requis pour les motions suivantes:

a) Motion pour faire modifier une question.

Il s'agit ici d'une motion visant à amender la motion de deuxième lecture.

L'honorable M. BALLANTYNE: Avec le consentement de l'honorable sénateur qui m'a appuyé, je retire ma motion. Nous pourrions alors prendre une décision sur la deuxième lecture.

L'honorable M. COPP: Parfait.

(L'amendement est retiré.)

Son Honneur le PRÉSIDENT: Le Sénat est appelé à se prononcer sur la deuxième lecture du projet de loi. Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

Des VOIX: Adoptée.

L'honorable M. MURDOCK: Non.

Son Honneur le PRÉSIDENT: Ceux qui sont en faveur de la motion diront "oui".

Des VOIX: Oui.

Son Honneur le PRÉSIDENT: Ceux qui sont contre diront "non".

Des VOIX: Non.

Son Honneur le PRÉSIDENT: A mon avis, les "oui" l'emportent.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 2e fois.)

LOI SUR LA TAXATION DES SURPLUS DE BÉNÉFICES

PREMIÈRE LECTURE

Un message est reçu de la Chambre des communes avec le bill n° 122, loi modifiant la loi de 1940 sur la taxation des surplus de bénéfices.

Le bill est lu pour la 1re fois.

ÉDIFICES AFFECTÉS AUX SERVICES ADMINISTRATIFS DE GUERRE À OTTAWA

DEMANDE DE DOCUMENTS

L'honorable M. KING: Honorables sénateurs, avant l'ajournement, je demande que

L'hon. M. COPP.

nous revenions à l'examen de la question n° 1 que l'honorable sénateur de Pictou (l'honorable M. Tanner) a fait inscrire au *Feuilleton*. Il a donné avis qu'il demandera au Gouvernement:

1. Quels sont les propriétés et immeubles situés dans la ville d'Ottawa, et dans le district environnant, que le gouvernement a acquis par achat, location et construction pour les services administratifs de guerre, depuis la déclaration des hostilités en 1939, en indiquant:

- a) l'emplacement de chaque propriété et immeuble,
- b) le coût de l'acquisition, de la construction, des réparations, des additions ou des restaurations en chaque cas,
- c) le coût de l'amendement en chaque cas,
- d) les services administratifs de guerre installés dans ces immeubles respectivement et,
- e) le nombre de personnes employées dans chaque immeuble.

2. Quels sont les immeubles qui ont été construits dans la ville par le gouvernement, qui ont été utilisés ou qui devaient être utilisés pour des fins autres que l'administration de guerre, et qui ont été pris par l'administration de guerre pour augmenter ses bureaux; quels sont les services du gouvernement installés dans chacun de ces immeubles; quel est le coût de l'ameublement de chacun de ces immeubles et le nombre de personnes qui y sont employées.

3. L'information demandée au premier paragraphe est aussi demandée à l'égard des propriétés et immeubles dont la construction a été adjugée par contrat et qui sont en voie de construction, de même qu'à l'égard des immeubles dont la construction n'est pas commencée.

Je demande que cette question soit transformée en ordre de dépôt de documents.

(La motion est adoptée.)

Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain, à trois heures de l'après-midi.

SÉNAT

Jedi 30 juillet 1942.

Le Sénat se réunit à trois heures de l'après-midi, Son Honneur le Président étant au fauteuil.

Prières et affaires courantes.

BILL CONCERNANT LE POINÇONNAGE DES MÉTAUX PRÉCIEUX

PREMIÈRE LECTURE

Un message a été reçu de la Chambre des communes avec le bill n° 121, intitulé: Loi du poinçonnage des métaux précieux.

Le bill est lu pour la première fois.

Son Honneur le PRÉSIDENT: Quand ledit bill sera-t-il lu pour la deuxième fois?

L'honorable M. KING: A la prochaine séance de la Chambre.